



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRETE DU MAIRE

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Lectoure ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211.1 à L.2212.3 et L.2213.1 à L.2213.6,

VU la loi n°96-603 du 5/07/1996 et le décret n°96-1097 du 16/12/1996 pris pour son application,

VU le Code du Commerce et notamment ses articles L.310-2 et R.310-8, modifié par le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du Code du Commerce,

CONSIDERANT la déclaration préalable à des ventes au déballage déposée par Madame Magalie THILLAC, Présidente de l'association pour la promotion du Melon de Lectoure ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'association pour la promotion du Melon de Lectoure est autorisée à occuper la place du général de Gaulle, pour l'organisation des **Vitrines des Producteurs**, **les 19 et 26 juillet et 2, 9, 16 et 23 août 2026, de 8h à 13h.**

Article 2 : Pendant tout le temps que durera l'installation autorisée par l'article 1^{er}, l'association pour la promotion du Melon de Lectoure sera tenue d'en assurer la sécurité et, en tout état de cause, de prendre toutes précautions nécessaires, afin d'éviter tout accident dont il reste civilement responsable.

Article 3 : L'association pour la promotion du Melon de Lectoure restituera les lieux dans leur état initial de propreté.

Article 4 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois.

Article 5 : L'association pour la promotion du Melon de Lectoure devra afficher le présent arrêté sur les lieux.

Fait à LECTOURE, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Julien PELLICER

HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr

